

ENVELOPPE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL: ÉQUIPEMENTS SINISTRES

Crédits régionalisés

Types d'équipements éligibles

Tous les types d'équipements sportifs, y compris les matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale, mobiles ou non, sont éligibles dès lors qu'existe une pratique sportive encadrée par une association sportive.

• Nature des travaux éligibles

- Les constructions d'équipements sportifs neufs ;
- Les rénovations lourdes et structurantes incluant la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.

État d'avancement des études

Seuls les projets a minima au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles. Les projets au stade de l'avant-projet sommaire et des études de programmation ne seront pas étudiés.

- **Territoires éligibles :** Les projets situés au sein d'un périmètre ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel.
- Taux maximal de subventionnement : il peut être supérieur à 20 % du montant subventionnable dans la limite du montant restant à la charge du porteur de projet en tenant compte du remboursement de l'assurance et de toute autre aide obtenue.
- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- Apport minimal du porteur de projet : l'apport minimal correspond a minima au montant de remboursement de l'assurance.
- **Spécificités**: Les travaux peuvent avoir démarré avant la délivrance de l'accusé de réception garantissant l'éligibilité, la conformité et la complétude du dossier, en raison de l'urgence de la situation.

• Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet

Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'État chargés des sports :

DSDEN du Cher Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Véronique DOLÉANS 02.36.78.37.44

veronique.doleans@cher.gouv.fr

DSDEN de l'Indre Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

> David GALLOIS 02.54.53.27.65 david.gallois@indre.gouv.fr

DSDEN du Loir et Cher Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Marilyne VERDIER 02.54.90.97.34

marilyne.verdier@loir-et-cher.gouv.fr

DSDEN d'Eure et Loir Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Alain BOUREAUD 02.37.20.51.06

alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr

DSDEN d'Indre et Loire Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

André BAHON / Nicole LIARDET 02.47.70.25.61 / 02.47.70.11.05 andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr nicole.liardet@indre-et-loire.gouv.fr

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (DRAJES) Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT 02.38.77.49.64

gwenaelle.crotte-brault@jscs.gouv.fr

Délivrance d'un accusé de réception de dossier éligible, conforme et complet par les services déconcentrés instructeurs : dans les 2 mois à compter de la réception d'un dossier éligible, conforme et complet, ce document ne valant pas promesse de subvention.

Date limite de dépôt des dossiers : 1er juillet 2021